



COLLECTIF
CULTURE
 POUR TOUS



2003 - 2023

**20 ANS D' ACTIONS
 AU SERVICE DE L'ACCÈS À LA CULTURE
 SUR LE TERRITOIRE DE
 MORLAIX COMMUNAUTÉ**

AVANT-PROPOS

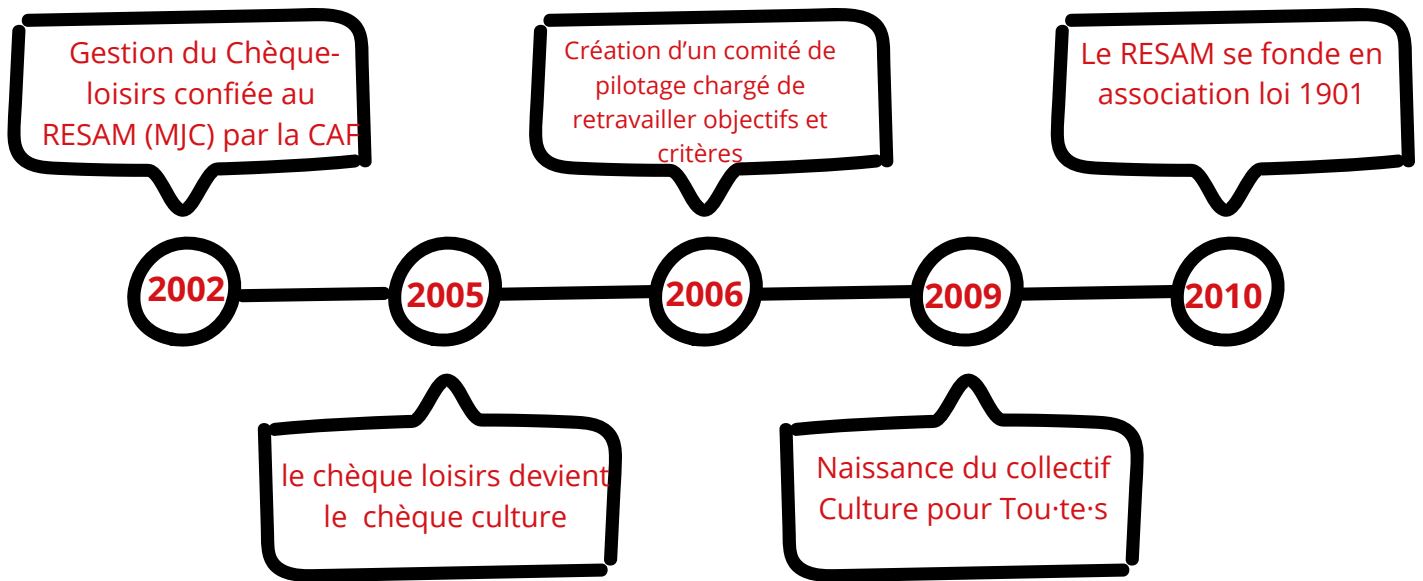
L'un des deux axes du projet associatif du RESAM est "Connaître et valoriser l'utilité sociale du milieu associatif, amplifier la coopération pour renforcer le réseau dans un développement local cohérent". Pour répondre au besoin d'unité du monde associatif et dans un souci d'une coopération efficiente entre associations et collectivités, le RESAM souhaite accompagner le tissu associatif pour répondre à ses problématiques, en dépassant ses enjeux individuels pour travailler sur les enjeux collectifs.

Le RESAM a pour mission de faire prendre conscience que les associations appartiennent au mouvement associatif, ce qui implique la définition du rapport à la société civile. Dans ce cadre, la fonction du RESAM n'est en aucune sorte celle d'un porte-parole, mais plutôt d'un co-animateur de la construction de cette prise de conscience et de la coopération.

Culture pour tou·te·s est né d'un constat partagé par les acteurs des champs social et culturel qu'une grande partie de la population reste éloignée des propositions culturelles du territoire. Prix des places, appréhension, isolement, manque d'information ou de médiation, les raisons sont multiples. La culture est pourtant vectrice d'intégration et de cohésion sociale, elle favorise le développement de l'esprit critique et le sentiment d'appartenance à une communauté, en même temps qu'elle est source de bien-être et de bonheur.

Convaincus que c'est en faisant coopérer les acteurs du champs social et les acteurs du champs culturel que nous pourrons relever les défis de l'accessibilité de la culture au plus grand nombre, des représentant·es et salarié·es d'associations et de collectivités se réunissent depuis 2005 autour de ces questions.

UN PEU D'HISTOIRE...



Depuis 2003 le RESAM (alors porté par la MJC) gérait le « Chèque loisirs » qui avait pour objectifs de permettre l'accès à la culture, aux loisirs de proximité, aux sports, des populations en situation de précarité, de contribuer à l'insertion des publics en difficulté et de renforcer le partenariat local. Le chèque loisirs était utilisé et apprécié des bénéficiaires. Cependant plusieurs problèmes ont émergé avec le temps. Le RESAM était trop éloigné du public visé et n'a pas vocation à faire de l'action sociale, le volume des chèques diffusés rendait le financement de plus en plus difficile à trouver et le chèque loisirs était devenu un système de guichet de distribution ou l'accompagnement faisait défaut.

En 2005, pour redonner du sens au dispositif le « Chèque loisirs » devient le « Chèque culture » avec toujours pour objectif d'accompagner et de démocratiser l'accès à la culture. Il se matérialise par deux objectifs : favoriser l'accès aux événements culturels en établissant des partenariats sociaux et culturels. (Aide individuelle à la billetterie lors d'une action collective) et favoriser la présentation d'événements culturels directement dans les quartiers (Aide à l'organisation de manifestations culturelles, au plus proche des habitants).

En 2009, se crée le collectif Culture pour Tous qui conserve ces deux aspects et accentue la dynamique de coopération inter-structures.

2003-2023

20 ANNÉES D'ACTION AU SERVICE DE L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS DE MORLAIX COMMUNAUTÉ



8000 entrées financées
pour un budget total de 41 500€

73 manifestations
bénéficiant d'un coup de pouce
depuis 2009 pour un budget total
de 25 500€

Depuis 2023, c'est 62 structures qui se sont impliquées au fil des années.

Parmi les 23 structures culturelles, les plus présentes au sein du collectif : La Maison des Jeunes et de la Culture, Le Théâtre du Pays de Morlaix, Les Moyens du Bord, Le Théâtre de la Corniche, La Salamandre, Wart, Stand'art.

Parmi les 35 structures sociales, les plus présentes au sein du collectif ces dernières années sont Ti an oll, Carré d'As, FJT, Stand Art, Paroles.

3 institutions sont également représentées : Morlaix communauté, la Ville de Morlaix. La CAF a auparavant été représentée au sein du collectif.

Sur une vingtaine d'années, ce sont plus de 8000 entrées qui ont été financées par le dispositif. Depuis 2009, 73 manifestations ont bénéficié de l'enveloppe de l'objectif 2.

LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF

Le dispositif a pour finalité de favoriser l'accès à la culture pour les personnes qui en sont éloignées pour diverses raisons. Il se donne pour cela deux objectifs :

Objectif 1 : favoriser l'accès aux événements culturels en établissant des partenariats sociaux et culturels. (Aide individuelle à la billetterie lors d'une action collective)

Objectif 2 : favoriser la présentation d'événements culturels directement dans les quartiers (Aide à l'organisation de manifestations culturelles, au plus proche des habitants)

Pour remplir ces objectifs, les partenaires actuels mettent en place des démarches de médiation culturelle, accompagnant chaque distribution de places ou chaque organisation d'évènement. En effet, au delà de l'obstacle économique, de nombreuses barrières socioculturelles restent à franchir. Il s'agit donc de faire naître le désir d'être en contact avec la culture, de susciter l'envie de sortir, d'éveiller la curiosité et de donner des repères afin que le public visé se sente à l'aise dans les lieux culturels. Il s'agit de préparer le public en apportant des clefs ou des éclairages particuliers pour appréhender les œuvres.

Il est ainsi constitué un réseau d'acteurs sociaux qui identifient le public bénéficiaire. Les acteurs culturels s'engagent à réaliser un effort financier (vente des billets à un tarif préférentiel) et à agrémenter les événements en coopérant avec les partenaires sociaux (visites, débats, toutes sortes d'activités à même de favoriser l'accès du public).

FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

En pratique, l'objectif 1 se traduit par une aide à la billetterie à hauteur de 50% en moyenne du tarif réduit. Les structures sociales achètent les places à moitié prix auprès des partenaires culturels qui re-facturent au RESAM la différence. L'objectif 2 se traduit, lui, par une aide forfaitaire de 300€ maximum apportée directement à la structure sociale qui accueille la manifestation culturelle.

L'animatrice du RESAM et la comptable de la MJC assurent tous deux le suivi du dispositif. Un « mémo » à l'attention des partenaires est rédigé et renvoyé après chaque réunion pour rappeler le fonctionnement pratique et inciter les partenaires sociaux à activer le dispositif

LES CRITÈRES

Les critères du dispositif sont définis collectivement lors du collectif. Lorsqu'un projet ne remplit pas l'ensemble des critères, il fait automatiquement l'objet d'une discussion et d'une décision collective lors du comité de pilotage trimestriel.

Pour l'objectif 1 Aide individuelle à la billetterie lors d'une action collective

- il faut au moins un partenaire culturel et un partenaire social
- la manifestation doit être ouverte à tous
- elle doit se dérouler sur le territoire de Morlaix Communauté, viser la proximité
- la programmation culturelle envisagée doit être réalisée par des professionnels et déclarée (ce qui toutefois n'empêche pas de soutenir des troupes amateurs par le biais de l'objectif 2)
- la communication doit être la plus large possible
- tout cumul d'aides au financement doit être discuté par le comité de pilotage

La programmation culturelle pouvant bénéficier du soutien dans le cadre du dispositif reste libre. Les propositions faites par les acteurs culturels permettent d'orienter et d'éclairer le choix des partenaires sociaux mais ne sont en aucun cas restrictives, toute la programmation de la structure culturelle pouvant faire l'objet d'une activation du dispositif.

Du fait de l'effort financier réalisé par les partenaires culturels et de la nécessaire proximité de ceux-ci, certaines structures culturelles ne font, de fait, pas parti du dispositif soit par refus de leur part d'effectuer l'effort financier demandé, soit parce qu'elles ne sont pas sur le territoire.

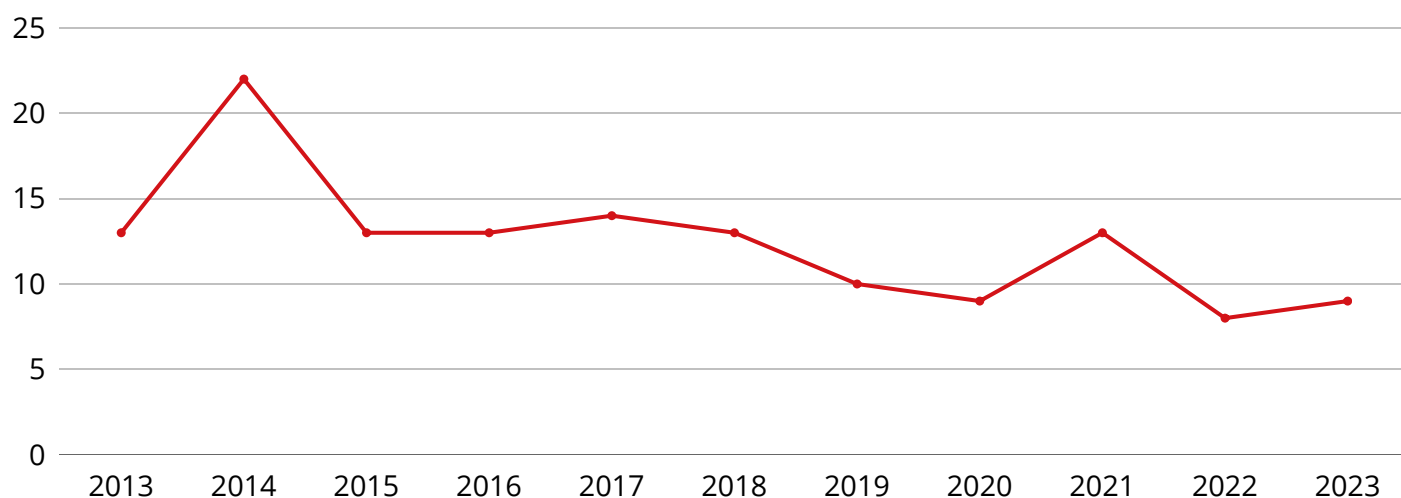
Enfin, les critères sociaux (de revenus, de quotient familial, etc.) n'étant pas adaptés aux profils des publics visés par le dispositif, le collectif n'a pas souhaité mettre en place de critères sociaux pour les publics bénéficiaires du dispositif et s'appuie sur le professionnalisme et la connaissance des structures partenaires pour mobiliser, au sein de leurs adhérents et usagers, les publics les plus fragiles et les plus « éloignés » de la culture.

Pour l'objectif 2 : Aide à l'organisation de manifestations culturelles, au plus proche des habitants

- il faut au moins un partenaire culturel et un partenaire social différents,
 - c'est une aide portant sur le budget global de l'opération
 - la manifestation doit être ouverte à tous,
 - elle doit se dérouler sur le territoire de Morlaix Communauté, viser la proximité,
 - elle doit associer au maximum les bénéficiaires autour d'un projet de médiation,
- elle doit intervenir sur le temps libre.

IMPLICATION DES ACTEURS

EVOLUTION DE L'IMPLICATION



Moyenne des présent·e·s aux réunions
depuis 2013



Depuis 2013, on observe une baisse régulière des participant·es aux réunions du collectif. Des structures impliquées pendant de nombreuses années ont pris de la distance telles que le Comité de Chômeurs et Solidaires, le Patio, le Centre Communal d'action social (CCAS) ou encore l'Hôpital de Jour de Morlaix. La Fondation Massé Trévidy a reparticipé aux réunions cette année.

Au contraire de nouvelles structures se sont plus récemment impliquées telles que Paroles, la Passerelle - centre social des Citoyens Français Itinérants de Morlaix ou encore La Barge.

La période du COVID a remobilisé en partie les structures, le collectif ayant servi à partager les difficultés rencontrées.

RÉPARTITION SECTORIELLE DES PROJETS

RÉPARTITION SECTORIELLE DES PROJETS

Spectacle vivant

en très large majorité des spectacles de contes, arts de la rue

25%

Arts visuels

en très large des ateliers ou résidences d'artistes plasticien·ne·s

15%

Musique

en très large majorité des concerts, résidences ou médiations avec des musicien·ne·s

10%

50%

Théâtre

en très large majorité des entrées au Théâtre du Pays de Morlaix

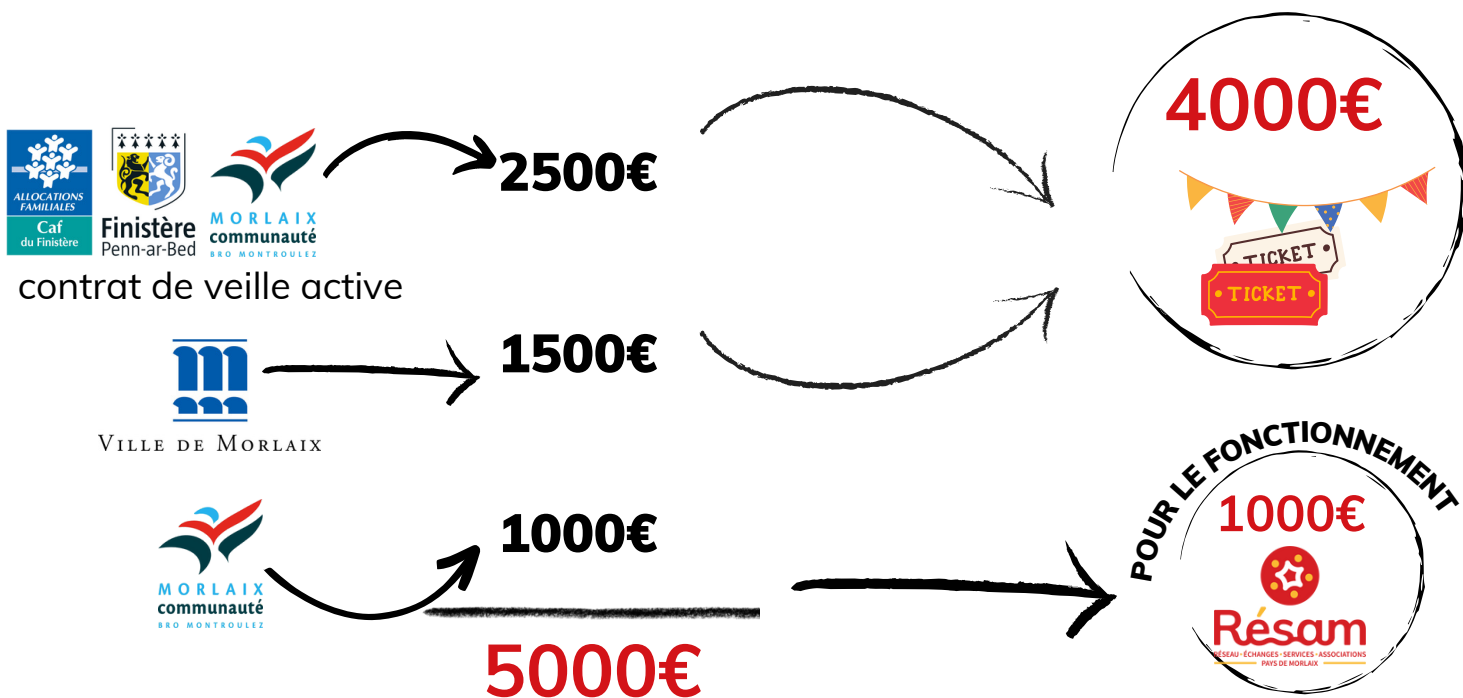
**BASÉ SUR LES FINANCEMENTS
ALLOUÉS ENTRE 2019 ET 2023**

Les chiffres recueillis entre 2019 et 2023 montrent qu'une grande majorité des actions s'orientent vers le théâtre (50%). Il s'agit en grande majorité d'entrées au Théâtre du Pays de Morlaix. Le projet du Théâtre faisant une part belle à la médiation culturelle, l'accompagnement du public y est très important et apprécié par les structures accueillies et leur public.

25% des actions financées sont des spectacles de contes (Charrette aux Merveilles) ou encore spectacles d'art de rue. Les arts visuels moins représentés s'expliquent par une absence de billetterie (les entrées pour les visites d'exposition sont gratuites). Les projets financés sont en majorité financés dans le cadre de l'objectif 2 : des ateliers ou une participation sur des projets de résidences d'artistes.

La musique représente 10% des actions financées, souvent des résidences ou médiations avec des musicien·ne·s sur l'objectif 2, peu de billetterie ces dernière années.

ÉLÉMENTS FINANCIERS



Le budget - hors contributions volontaires en nature et produits indirects - de Culture pour Tous est de 5000€ annuels. Le contrat de veille active (CAF, Morlaix communauté, Conseil départemental du Finistère) subventionne l'action à hauteur de 2500€. La Ville de Morlaix contribue à hauteur de 1500€ de subventions. Ces 4000€ sont entièrement dédiés aux actions en direction des publics sur l'objectif 1 et 2. Pour la gestion et l'animation du dispositif, le RESAM reçoit 1000€.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

OBJECTIFS 2 - TAUX D'INTERVENTION DE CULTURE POUR TOUS



Sur les "petits projets" (entre 1500€ et 3000€ de budget global)

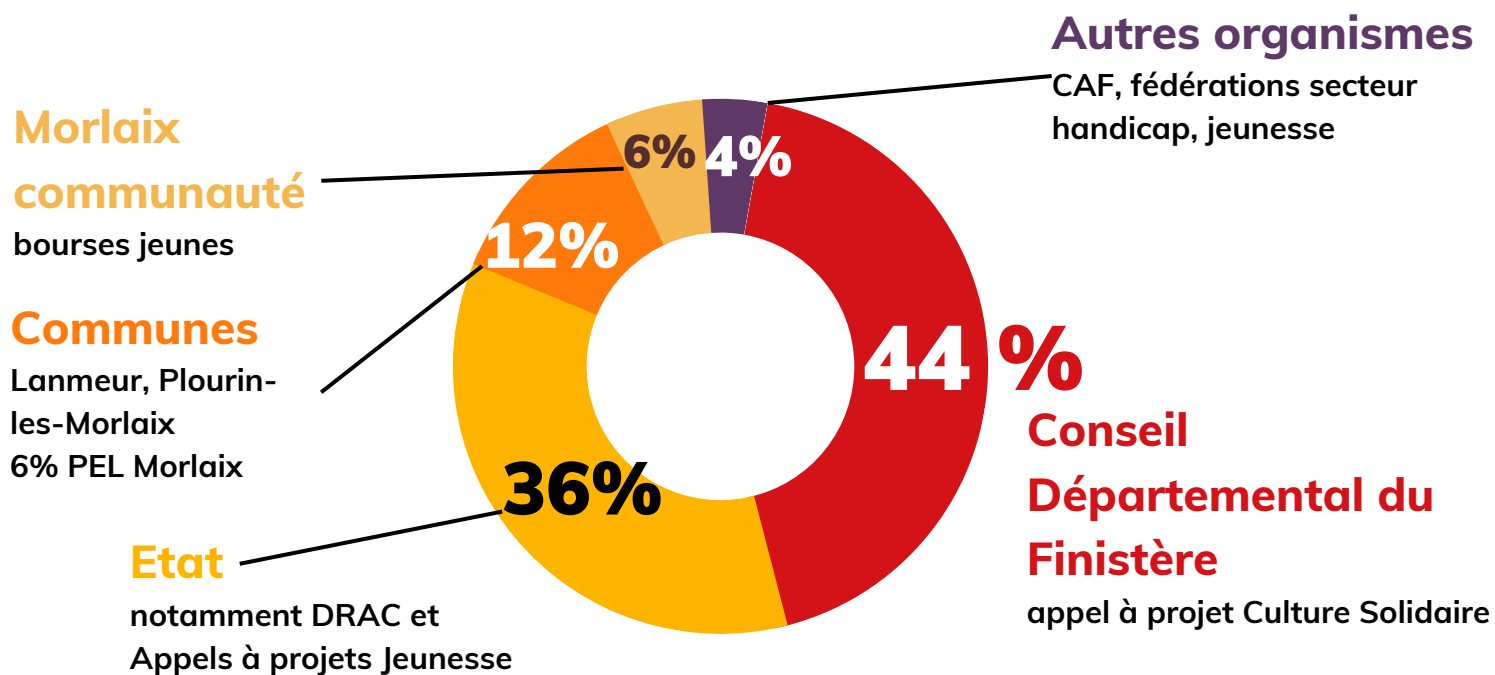
Sur les "gros projets" (entre 10 000€ et 30 000€ de budget global)

Sur l'objectif 2 - l'aide au projet - le taux d'intervention de Culture Pour Tous varie entre 21% sur les projets de quelques milliers d'euros. Ex. un atelier, un spectacle.

Sur les "gros projets", le taux d'intervention est de 3%. Ex. une résidence d'artiste

ÉLÉMENTS FINANCIERS

OBJECTIFS 2 - AUTRES FINANCEURS



Sur les trois dernières années, le budget des projets déposés dans le cadre de l'objectif 2 - l'aide au projet - montre la diversité des autres partenaires financiers.

Les deux autres financeurs majoritaires sont le Conseil Départemental du Finistère (via leur appel à projets Culture Solidaire) et l'État, par l'intermédiaire de la DRAC.

Suivent les communes - Lanmeur, Plourin-les-Morlaix et Morlaix via le Projet Éducatif Local et Morlaix Communauté (bourse jeunes).

D'autres organismes comme la CAF et les fédérations des secteurs du handicap et de la jeunesse, notamment, co-financent les projets.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

OBJECTIFS 2 - RÉPARTITION DES DÉPENSES

Sur les trois dernières années, les budgets détaillés des actions présentées dans le cadre de l'objectif 2 ont été analysés afin de déterminer les postes de dépenses des projets. La grande majorité du budget est dédié à la rémunération des intervenants extérieurs, ce qui montre une vraie attention portée à la professionnalisation des artistes. Viennent ensuite les frais de structures (frais de personnel, proratisation loyer, charges...) puis la communication et les frais de mission et de réception.

